



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CHARTE pour un EVENEMENTIEL RESPONSABLE

2026

Contact : Lumi Gaillard
lumi.gaillard@vercors.org

Communauté de communes du massif du Vercors

L'événementiel est une composante essentielle du territoire du Vercors et joue un rôle clé dans son attractivité. À ce titre, la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) apporte son soutien aux associations organisatrices d'événements.

La politique de soutien de la CCMV vise spécifiquement les événements structurants et responsables, qui créent de la valeur pour le territoire. Ces événements doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales. Pour garantir cette approche, la CCMV a mis en place une charte pour un événementiel responsable, à laquelle les bénéficiaires de subventions doivent adhérer.

Principaux critères et conditions d'attribution de subventions :

Ces conditions d'attribution particulières concernent les demandes de subvention dépassant 20.000€, pour lesquelles une convention sera établie entre la CCMV et l'association organisatrice. Toutefois, tous les événements sollicitant une subvention doivent tenir compte de cette charte.

- Les événements soutenus par la CCMV doivent être organisés conformément aux principes de la charte événementiel responsable. Cette charte fixe des exigences liées à la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et la création de valeur économique pour le territoire. Elle établit les lignes directrices que l'association devra suivre dans l'organisation de l'événement, depuis sa conception jusqu'à son déroulement et sa conclusion,
- Pour vérifier l'application des principes de la charte, l'association organisatrice devra mettre en place des indicateurs de suivi des actions engagées. Ces indicateurs permettront d'évaluer concrètement les efforts en matière de gestion durable de l'événement,
- À l'issue de l'événement, l'association devra fournir un bilan détaillé mettant en avant l'application des engagements pris dans le cadre de la charte. Ce bilan doit inclure une évaluation précise des actions menées et des résultats obtenus par rapport aux indicateurs de suivi définis en amont,
- Conditions de versement de la subvention :
 - Un premier versement de 50 % de la subvention attribuée sera effectué à la suite de l'événement.
 - Le solde de 50 % sera versé après la réception et l'analyse du bilan post-événement, et à condition que celui-ci montre le respect des engagements définis dans la charte.
 - Il est toutefois possible que ce solde ne soit pas versé dans son intégralité si des non-conformités significatives ou des écarts par rapport aux objectifs initialement fixés sont constatés.
- La convention qui lie l'association à la CCMV fixe clairement les droits et devoirs de chaque partie. L'association s'engage à respecter les critères fixés par la charte, tandis que la CCMV s'engage à apporter son soutien, que ce soit sous forme de subventions, d'accompagnement logistique ou humain.

En résumé, la CCMV oriente ses aides vers des événements qui non seulement contribuent à l'animation et à l'attractivité du Vercors, mais qui s'inscrivent aussi dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et économique, en accord avec les valeurs du territoire.

CHARTE pour un EVENEMENTIEL RESPONSABLE

2026



Engagement 1 : SÉCURITÉ

Organiser un événement qui garantit la sécurité de tous les participants, en prenant en compte les spécificités du terrain et en établissant des protocoles appropriés.

Exemples d'indicateurs : protocoles de sécurité établis (plans d'évacuation, premiers secours).

Engagement 2 : RESTAURATION

La majorité des produits proposés dans la restauration doivent être de saison et approvisionnés localement ou régionalement. L'organisation doit proposer une alimentation saine et diversifiée, permettant à chacun de composer un repas équilibré. L'organisation doit veiller à éviter toute forme de gaspillage alimentaire.

Exemples d'indicateurs : pourcentage de produits locaux, taux de satisfaction concernant la qualité de la restauration, volume de déchets alimentaires générés.

Engagement 3 : ACHATS

Assurer que 50 % de la valeur financière des achats (hors alimentation) intègre des critères de sélection locale : fournisseurs ou prestataires.

Exemples d'indicateurs : pourcentage d'achats locaux, nombre de contrats signés avec des prestataires locaux.

Engagement 4 : TRANSPORTS

Favoriser les déplacements en mobilité active, transports en commun ou covoiturage, y compris pour les participants (sportifs, spectateurs, bénévoles, équipe d'organisation) entre leur lieu d'hébergement et les sites de l'événement. Incorporer des incitations (réductions, accès prioritaires, etc.) pour ceux qui utilisent la mobilité active, les transports en commun ou le covoiturage.

Exemples d'indicateurs : pourcentage de participants utilisant des modes de transport durables, nombre de partenariats avec des services de transport, taux de satisfaction concernant l'accessibilité de l'événement.

Accompagnement : Un soutien par le pôle mobilité de la CCMV est disponible sur demande.

Engagement 5 : DÉCHÉTS

Réduire les déchets. Favoriser le recyclage ou la valorisation des déchets. Utiliser des poubelles de tri.

Exemples d'indicateurs : nombre de poubelles de tri mises à disposition, taux de participation à des initiatives de réduction des déchets.

Accompagnement : Un soutien par le pôle déchets de la CCMV est disponible sur demande.

CHARTE pour un EVENEMENTIEL RESPONSABLE

2026



Engagement 6 : HANDICAP

Les sites dédiés au public doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap et correctement signalés. L'information sur l'accessibilité doit figurer dans les documents d'information de l'événement.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des participants en situation de handicap, signalétiques adaptées mises en place.

Engagement 7 : ACTIONS SOLIDAIRES ET ACCESSIBILITÉ

Mettre en place au moins une action favorisant l'accessibilité pour les personnes défavorisées, les jeunes, étudiants ou personnes âgées. Cela peut inclure une politique tarifaire spécifique, des partenariats avec des organismes d'action sociale, une gratuité, un transport gratuit ou à frais réduits, etc.

Exemples d'indicateurs : actions mises en place pour les personnes défavorisées, les jeunes ou les seniors, montant des fonds collectés pour des causes solidaires, taux de participation des jeunes, étudiants et personnes âgées, satisfaction des bénéficiaires des actions solidaires.

Engagement 8 : COMMUNICATION

Mobiliser des actions de communication au sujet des enjeux d'écoresponsabilité en amont de l'événement.

Exemples d'indicateurs : communications sur les enjeux d'écoresponsabilité via les réseaux sociaux, site web, newsletter...

Engagement 9 : BENEVOLES

Valoriser les bénévoles, en reconnaissant leur rôle par des gratifications variées (formations, moments conviviaux, rencontres, dotation, etc.).

Exemples d'indicateurs : taux de satisfaction des bénévoles, actions de reconnaissance organisées

Engagement 10 : ACTIONS DE SENSIBILISATION

Mettre en place durant l'événement, au moins une action ou un programme de sensibilisation à l'écoresponsabilité.

Exemples d'indicateurs : prise de parole de l'organisateur sur les engagements durables de l'événement, panneaux de prévention pour le respect du site, nombre de supports de communication diffusés sur les actions de sensibilisation

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES LIÉS À L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN MILIEU NATUREL

L'organisation d'événements en extérieur dans le massif du Vercors nécessite une attention particulière, portée à la préservation des espaces naturels et au respect des usagers du territoire. Afin de garantir que nos événements ne perturbent pas l'équilibre délicat entre nature et activités humaines, il est essentiel d'adopter des pratiques respectueuses des usages.

En mettant l'accent sur la collaboration et le dialogue, nous souhaitons encourager un partage équitable des espaces. C'est pourquoi nous avons mis en place des recommandations claires pour l'organisation d'événements en extérieur. Pour vous accompagner dans cette démarche, les services de la CCMV peuvent vous guider dans la préparation de ces aspects de votre événement.

Engagement 11 : SITES NATURELS & RESSOURCES NATURELLES

Garantir que tous les sites naturels sont respectés, sans dommages permanents. Les évaluations d'incidences environnementales (type "Natura 2000") et les études d'évitement ou de réduction de l'impact sont encouragées. Optimiser la consommation d'énergie et d'eau, en évitant le gaspillage (éclairage éteint, arrosage avec des eaux non potables, etc.).

Indication :

Les organisateurs sont vivement encouragés à participer à "Vercors en Partage", qui se tient chaque année en décembre, afin de valider collégialement les projets d'itinéraires et d'échanger sur les problématiques de partage de l'espace, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vercors, les départements de l'Isère et de La Drôme.

Engagement 12 : AUTORISATION DE PASSAGE

Pour toute activité sur des terrains privés, une autorisation de passage doit être signée par l'organisateur et le propriétaire au plus tard deux mois avant l'événement. Ces documents pourront être demandés par la CCMV.

Engagement 13 : PARTAGE DES TRACÉS

Dans le but de limiter l'impact des manifestations dans le temps, les parcours ne pourront être diffusés qu'au plus tôt 48 heures avant le début de l'épreuve, avec l'accord des propriétaires si les parcours empruntent des propriétés privées. La diffusion d'une trace sur une carte à grande échelle (supérieure à 1 : 50 000), ne permettant pas de connaître le passage exact des parcours, est autorisée.

Engagement 14 : RESPECT DES USAGES ET USAGERS

Les organisateurs doivent respecter les usages traditionnels et les droits des usagers des terres, en s'assurant de ne pas perturber les activités pastorales existantes.

Engagement 15 : ACCÈS

Assurer une bonne accessibilité de l'événement, notamment en prévoyant des zones de stationnement adaptées et en prévenant les stationnements sauvages (mise en place de bénévoles pour orienter les participants vers les parkings, signalétique claire pour indiquer les zones de stationnement, panneau explicite, etc.).

Engagement 16 : BALISAGE ET DÉBALISAGE

Établir un système de balisage adéquat pour guider les participants sur le parcours, en utilisant majoritairement un balisage réutilisable.

- Baliser au plus tôt le parcours la veille de l'événement et procéder au débalisage au plus tard le lendemain, afin de respecter l'environnement et d'éviter les déchets visuels.

Engagement 17 : SENSIBILISATION AU PARTAGE DU MILIEU NATUREL

En tant qu'interlocuteurs privilégiés des pratiquants, les organisateurs de manifestations sportives outdoor doivent contribuer à la diffusion des bonnes pratiques pour le respect des milieux naturels. Les organisateurs partenaires de la CCMV s'engagent à mettre en place au moins deux des actions suivantes :

- Diffusion de messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux.
- Création d'une page web dédiée à la sensibilisation sur le site internet de la manifestation.
- Diffusion d'un message de sensibilisation au micro pendant le briefing de l'événement.
- Organisation d'ateliers pédagogiques pendant la manifestation.

La CCMV est disponible pour accompagner les organisateurs dans l'élaboration des messages de sensibilisation.

Je soussigné(e) _____, représentant(e) de l'association _____, déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la Charte Événementiel Responsable établie par la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV).

Je m'engage à appliquer les principes et engagements énoncés dans cette charte dans le cadre de l'organisation de notre événement, ainsi qu'à mettre en place des indicateurs de suivi et à fournir le bilan post-événement.

Je suis conscient(e) que :

- Si ma demande de subvention est supérieure à 20.000 euros, une convention sera définie selon les principes de cette charte.
- Si ma demande de subvention est inférieure à 20.000 euros, je comprends que le respect de cette charte influencera une éventuelle future demande de subvention.

Fait à _____, le __/__/__

Signature : _____